



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 FÉVRIER 2015

L'an Deux Mille Quinze, le vingt-six février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Nicolas GAMACHE, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents

Philippe ALBERT, Emmanuel ALLARD, Gilles BERTIN, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Guillaume CLEMENT, Hervé DE TALHOUET-ROY, Patrick DEVAUD, Jean-Paul DUFOUR, David FEUFEU, Jean-Paul GARNIER, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Béatrice LARGEAU, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Bernard MIMEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Michel ROY, Danièle SOULARD, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Catherine THIBAUT, Emmanuelle TORRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Laurent MAROLLEAU suppléant de Patrice BERGEON
Nicolas MOREAU suppléant de Thierry PARNAUDEAU
Eliane FAZILLEAU suppléante de Jean-Michel RENAULT

Pouvoirs :

Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER
Daniel MALVAUD donne procuration à David FEUFEU
Anne-Marie POINT donne procuration à Jean-Michel MORIN
Martine RINSANT donne procuration à Claude DIEUMEGARD
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Absences excusées : Françoise BABIN, Serge BOUTET, Jean-Marc GIRET, Sybille MARY, Jean-Michel MENANT, Ingrid VEILLON

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| FINANCES | 5 |
| DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE | 5 |
| ADHESION A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS | 9 |
| RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE - REGULARISATION | 9 |
| RESTRUCTURATION DE LA HALTE GARDERIE "LE RELAIS DES PETITS" – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE DETR 2015..... | 10 |
| SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU TALLUD POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET AYANT FINANCE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE « LE CHANT DU THOUET » | 10 |
| CULTURE | 11 |
| FLIP 2015 – ADOPTION DE REGLEMENTS DE CONCOURS | 11 |
| RESSOURCES HUMAINES | 11 |
| FLIP - GRATIFICATION DE STAGE | 11 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... | 12 |
| DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SAS DIRECT SERVICE RESTAURATION –BILAN ANNUEL 2013..... | 12 |
| MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY-GÂTINE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR..... | 12 |
| VENTE DU 11 RUE MARCEL BEAU A CHATILLON-SUR-THOUET AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL 79 – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 5 DECEMBRE 2013 | 12 |
| ACTION SOCIALE..... | 13 |
| AIDE A DOMICILE - CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA MUTUELLE "FIDELIA ASSISTANCE" | 13 |
| AIDE A DOMICILE - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC "RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE " | 13 |
| AIDE A DOMICILE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT INDIVIDUEL D'INTERVENTION | 13 |
| CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU CANTON DE MENIGOUTE - VERSEMENT DU SOLDE DE | |

| | |
|--|-----------|
| LA SUBVENTION 2014..... | 14 |
| ENFANCE/JEUNESSE | 14 |
| ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR JEUNES – ADOPTION DE TARIFS | 14 |
| MARCHE DE RENOVATION DE LA CRECHE LES LUCIOLES A PARTHENAY – APPROBATION DES AVENANTS N° 2 AUX LOTS N°2, 5, 7, 8 ET 10 | 15 |
| SCOLAIRE..... | 15 |
| FONDS D'AMORÇAGE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - REVERSEMENT DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 PAR LES COMMUNES DE REFFANNES, ALLONNE, VERNOUX-EN-GATINE ET GOURGE..... | 15 |
| PROJETS PEDAGOGIQUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE | 16 |
| TERRITOIRE NUMERIQUE..... | 17 |
| PROJET DE MODERNISATION ET D'HARMONISATION DES SERVICES AUX PUBLICS PAR L'EXTENSION DE LA CARTE DE VIE QUOTIDIENNE (CVQ) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE – VALIDATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS | 17 |
| SPORT | 18 |
| TOUR CYCLISTE DES DEUX-SÈVRES 2015..... | 18 |
| QUESTIONS DIVERSES | 18 |
| CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 DU SECTEUR DE THENEZAY ET REVERSEMENT D'ACOMPTE A FAMILLES RURALES DE THENEZAY SUR L'EXERCICE 2015 – ANNULATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2014..... | 18 |

M. GUERINEAU : Bienvenue à Saurais pour ce Conseil communautaire qui montre sa capacité à se déplacer aussi dans les petites communes rurales. Je suis heureux de vous accueillir ce soir. Un mot sur la commune de Saurais, de près de 200 habitants avec 4 naissances prévues cette année. Je suis cela de très près (rires). Commune rurale regroupée autour de son bourg, d'une superficie de 11 km², ce qui est peu. Commune très agricole puisque c'est la première activité économique. Cette agriculture compte moins d'une dizaine d'exploitations avec des fermes qui sont tournées vers l'avenir car elles sont équipées de panneaux solaires installés sur les nouveaux bâtiments qui ont été récemment construits. On y trouve aussi une activité qui tourne autour de deux artisans locaux, un dans le domaine du bois et l'autre dans l'installation de poêles à granulés ; un cabinet qui compte deux orthophonistes à temps complet et un bar restaurant. Ainsi qu'un microclimat qui nous permet d'avoir un terrain de camping naturiste, chambre d'hôtes et gîtes, en plein milieu des champs de moutons. Il est très agréable de découvrir la gâtine de cette manière. En termes d'urbanisme, il y a un lotissement qui est complet depuis quelques mois et nous sommes en cours de validation d'une carte communale par étendre le lotissement, document d'urbanisme obligatoire qui sera traité par la Direction départementale des territoires et que peut être un jour nous aurons à travailler avec la cellule urbanisme de la Communauté de communes. Enfin, des associations dynamiques qui créent la vie dans un village comme le nôtre. Ce n'est pas le Maire qui crée l'évènement mais les associations avec un programme relativement chargé jusqu'à l'été. Le 15 mars, un spectacle de chant avec musiques et danses. Le 26 avril le premier troc aux plantes ; le championnat départemental UFOLEP de cyclisme avec le club de Châtillon et le 14 juin un premier vide-grenier. Je vous informerai du programme à partir du 1^{er} juillet quand vous reviendrez. Je vous souhaite un bon conseil.

M. LE PRESIDENT : Ceux qui s'inquiétaient que certaines communes n'allaient plus avoir de compétences, je constate que la commune de Saurais par l'intermédiaire de son Maire a gardé certaines compétences, assez ciblées il faut le dire... (rires). Merci à vous et à toute votre équipe municipale pour nous accueillir, le Conseil communautaire dans sa quasi-totalité, pour une séance importante car nous allons débattre d'orientations budgétaires. Et je tiens dès à présent à remercier tout le travail du service finances sous la direction de Madame Michèle HERAULT. Cette séance sera un moment d'échange important. Vous le savez tous, les uns et les autres, dans nos communes, les préparations du budget sont des moments extrêmement importants car il s'agit de l'acte essentiel d'une municipalité, une fois par an, de voter ce qui va être permis de faire ou de ne pas faire dans le cadre des actions qu'on a pu éventuellement penser.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS

Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations d'attributions.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2014

* ADOPTE à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2014

M. GARNIER : Dans les questions diverses, au sujet des locaux communautaires, il est indiqué « le dernier point à l'ordre du jour ». Ce n'était pas à l'ordre du jour mais en questions diverses. Il faudrait que cela soit rectifié. Et à la fin, on a l'impression que vous avez effectué un vote car cela se termine par « pas d'objection, pas d'opposition ». Il n'y a pas eu de vote. On était en questions diverses. Il faudrait que cela soit précisé. Là on dit qu'il a été décidé de faire des études pour les locaux communautaires. Il n'y a rien eu de précisé ni de présenté.

M. LE PRESIDENT : Ce qui est repris in extenso est ce qui a été dit.

M. GARNIER : Il y a quelqu'un qui m'a dit en sortant « vous venez de vous... », je ne vais pas dire le mot. « On vous a fait voter des choses ». Mais personne n'a voté. « pas d'objection, pas d'opposition », c'est pour un vote que l'on dit cela, or, il n'y en a pas eu.

M. LE PRESIDENT : Peu importe s'il y a ou pas eu vote...

M. GARNIER : Si.

M. LE PRESIDENT : Comme il s'agit d'un procès-verbal in extenso, ce n'est pas une synthèse. C'est précisément ce qui a été dit et je ne vais pas noter des choses qui n'ont pas été dites. Je ne prends pas parti ni pour l'un ni pour l'autre, s'il y a eu un vote ou non, je dis simplement que ce procès-verbal reprend ce qui a été dit. L'idée de ma question est de savoir s'il y a des demandes de modifications au motif que certaines choses auraient été notées ou mal notées dans la retranscription, ce qui peut toujours arriver. Mais on ne peut pas modifier un procès-verbal en rajoutant des choses par rapport à ce qui a été dit.

M. GARNIER : A ce moment-là, il faut changer le terme « le dernier point à l'ordre du jour » car ce n'était pas à l'ordre du jour mais en questions diverses.

M. LE PRESIDENT : Mais c'est ce que j'ai dit. Je ne peux pas ôter ce que j'ai dit.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Les questions diverses sont bien à l'ordre du jour.

M. BOUCHER : C'est rubriqué en questions diverses en page 32.

M. GARNIER : En l'état actuel, je ne voterai pas ce procès-verbal.

M. LE PRESIDENT : Mais on peut s'abstenir. Mais je ne modifierai pas ce qui a été dit.

M. FEUFEU : C'était la même question pour M. MALVAUD de la commune d'Aubigny, par rapport au vote en questions diverses.

M. LE PRESIDENT : Je fais la même réponse. Je ne peux pas modifier ce qui a été dit. On modifie s'il y a une erreur de transcription.

M. GARNIER : Je vais poser la question autrement. Est-ce qu'il sera question un jour des locaux communautaires en Conseil communautaire ?

M. LE PRESIDENT : Cela a été par deux fois l'objet d'une discussion que nous avons eue. Une première fois à Adilly lors d'une réunion informelle avec les réflexions qui ont été proposées depuis maintenant un peu plus de deux ans, avant la création de la communauté. On en a parlé une deuxième fois, ce qui avait été sollicité lors de la réunion à Adilly, en Conseil communautaire, à Saint-Aubin Le Cloud. Effectivement, ce que j'ai souhaité obtenir des collègues c'était en quelque sorte un mandat pour poursuivre les études sur l'installation d'un siège communautaire, pour dire que je vous tiens au courant des étapes de la réflexion. Mais aujourd'hui, je ne dis pas que le lieu a été voté en Conseil communautaire et je ne l'ai jamais dit. Je dis simplement qu'il y a une réflexion qui a été lancée et que l'alternative proposée est soit d'installer le Conseil communautaire dans le lieu actuel de la mairie de Parthenay, soit de l'installer dans l'ancien tribunal d'instance à côté de la mairie de Parthenay. C'est ça l'objet de l'étude que nous poursuivons. Ce n'est pas la dernière fois que je l'évoquerai. On n'a pas finalisé le choix.

M. GARNIER : Je reviens sur le dernier point de l'ordre du jour. C'est le dernier point des questions diverses. Symboliquement, cela a une valeur quand on sait le poids donné à un conseil.

M. LE PRESIDENT : Peut-être n'aurais-je pas dû le dire, mais je l'ai dit. Mais je ne peux pas modifier ce que j'ai dit, sinon ce n'est plus un procès-verbal. Vos observations M. GARNIER seront notées dans le procès-verbal de ce conseil communautaire et il sera indiqué que vous souhaitez apporter la précision que pour vous ce n'était pas à l'ordre du jour mais dans le cadre d'une question diverse.

M. JOLIVOT : Vous avez dit qu'il y avait deux possibilités, l'étude sur la mairie et l'ancien tribunal d'instance. Il y avait la troisième possibilité qui était la construction neuve. Il ne faut pas l'oublier. Le Conseil n'a pas encore décidé d'abandonner complètement cette idée. Vous nous aviez dit que cela coûterait environ 2 000 000 €. Or, j'ai consulté les journaux et j'ai vu qu'à Chef Boutonne on fait une gendarmerie avec 6 logements : coût des travaux 1 700 000 €. A Airvault, ils font une gendarmerie entre 8 et 10 logements pour 2 500 000 €. Alors je pense que c'est une idée à creuser. Voilà pour ma part ce que j'avais à dire.

* ADOPTE par 52 voix pour et 5 abstentions.

O
O O
O

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

M. MORIN C. : Les chiffres qui vont être annoncés pour 2014 sont des chiffres qui pourront être révisés à la marge. Nous n'avons pas reçu le compte de gestion et on ne peut donc pas reconstruire. Nous sommes sur une approche qui sera vraisemblablement très proche du définitif mais il peut y avoir quelques écarts. (voir le document joint).

Concernant les diapositives 13, 14 et 15, les investissements vont donc aller moins vite que s'il n'y avait pas eu cette réduction de concours. Le 2^{ème} tableau montre l'impact sur l'épargne brute de la réduction ou non des concours de l'Etat, avec une baisse significative sur notre collectivité, comme pour toutes les collectivités locales. Et inversement pour le recours à l'emprunt.

En ce qui concerne la diapositive 22, les autres recettes correspondent à des atténuations de charges des loyers que l'on perçoit sur l'exercice des produits exceptionnels à hauteur de 112 000 €, qui sont des régularisations d'écart de rattachement de charges liées à 2013. Quand les communautés de communes ont arrêté leur compte en 2013, il fallait les clôturer au moins 15 jours avant, et certaines ont été rattachées et il n'aurait pas fallu le faire. Sur le global, cela ne change rien, il s'agit juste d'un jeu de transfert entre deux exercices. Nous avons des réalisations supplémentaires à hauteur d'environ 150 000 €. Globalement, nos recettes étaient donc bien appréciées. L'excédent de 150 000 € correspond en grande partie à nos produits exceptionnels pour 112 000 €. Cela se révèle être ce qui était prévu.

Pour la diapositive 40, les 345 000 € en budget annexe correspondent à l'ancienne Communauté de communes du Pays Thénezéen qui le figurait en budget annexe dans son budget. Tout figurera dans le budget principal 2015 compte tenu que toutes les communes seront à la TEOM.

Concernant la diapositive 40, pour ne pas alourdir le sujet de ce soir, on a choisi volontairement d'évoquer essentiellement le budget principal au vu du nombre des budgets annexes. On a choisi de traiter les budgets annexes via les subventions d'équilibre puisque cela montre l'impact que cela représente sur le budget principal. Concernant la diapositive 41, on a des dépenses exceptionnelles en 2014 avec des charges exceptionnelles à hauteur de 40 000 €. Des dépenses de 2013 qui n'avaient pas été rattachées sur les anciennes communautés de communes à hauteur de 64 000 €. On a passé en 2014 les subventions d'équilibre des budgets 2013. On a la possibilité soit de le faire en fin d'année ou l'année suivante. On a pris le parti de le faire en fin d'année. Certaines communautés de communes faisaient le choix de le passer l'année suivante. Voilà pourquoi sur 2014 on a une partie des prises en charge du déficit de 2013 à hauteur de 95 000 €. Il y a aussi des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 25 000 €. Il s'agit de sommes que nous n'avons pas touchées en matière d'ordures ménagères. L'ensemble de ces charges supplétives hors frais de personnel sont des dépenses de fonctionnement non négligeables qui sont liées en partie à des compétences de proximité qu'on a choisi d'exercer.

Concernant la diapositive 42, la différence entre le BP réalisé et le réalisé est lié à des projets mis dans les AP/CP au niveau du budget principal. Il y a des dossiers qui n'ont pas été plus loin pour l'instant et donc en contrepartie, nous n'avons pas perçu les subventions.

On a moins d'autres immobilisations car on avait prévu éventuellement une ligne d'emprunt si on avait dépensé tout notre excédent de fonctionnement, ce qui n'a pas été le cas heureusement. Donc bien sûr nous n'avons pas réalisé l'emprunt.

Je vous rappelle que figurent en capital des prêts globalisés de voirie que nous font les communes. On avait aussi prévu de rembourser l'avance qu'avait faite du budget principal au budget annexe ZAC de la Bressandière. Nous n'avons pas réalisé l'écriture pour l'instant. Je vous rappelle que concernant la forte somme de 2 019 400 € en emprunts, il y avait eu des prêts relais qui avaient été faits sur les anciens territoires fin 2013

pour clôturer les comptes, dont pour certains rembourser des travaux de voirie, représentant 1 068 000 €. La différence correspond au remboursement normal de la dette d'emprunts de la Communauté de communes. Concernant la diapositive 49, le résultat comptable de l'exercice est négatif car il y a les remboursements d'emprunts. S'il n'y avait pas eu cette fusion au 1^{er} janvier 2014, on n'aurait pas eu ces prêts relais et le résultat aurait été positif de 563 000 €.

Concernant la diapositive 50, entre l'excédent de fonctionnement 2013 et le résultat de clôture 2014, on a un différentiel d'un peu plus de 1 700 000 €. Il est important car cela veut dire qu'on a été cherché sur notre résultat de l'an dernier. Il s'agit donc de charges supplémentaires liées aux rythmes scolaires à hauteur de 800 000 €. Les recettes supplémentaires sont liées aux dotations de compensation à hauteur de 300 000 €.

Concernant la diapositive 51, il s'agit d'un premier budget de référence sur lequel on n'a pas vraiment la possibilité de faire des analyses financières approfondies car il n'y a pas de rétrospective possible, du fait nous n'avons pas d'antériorité comparable. On a une section de fonctionnement qui est fragilisée par une relative rigidité des dépenses dont certaines ont été majorées par l'extension territoriale. Il y a une relative stabilité des recettes avec des dotations attendues qui sont en diminution et une progression de la fiscalité qui est limitée à celle de la dynamique des bases. La capacité d'autofinancement a été dédiée en grande partie au remboursement de prêt relais et à une politique d'investissement qui a conforté les actions et les programmes engagés précédemment par les anciennes communautés de communes.

Concernant la diapositive 65, il semblerait par rapport au premier estimatif qui a été fait et exposé à la dernière commission déchets, qu'on pourrait avoir un taux de l'ordre de 15,08 % sur les communes du SMC et de 9,31 % sur les autres communes de la CCPG. L'explication est simple car il y a eu un problème dans les bases qui ont été retenues au niveau des communes du SMC par Calia. La fiscalité déchets n'a pas d'incidence sur le budget mais plus sur l'habitant puisque le taux calculé de la taxe doit permettre d'équilibrer le coût du service, c'est la règle.

Concernant la diapositive 68. L'explication est la suivante : avant la contribution au redressement des finances publiques, on aurait eu une contribution qui aurait augmenté de 105 000 € environ, mais on a une contribution pour 2015 qui s'élève à 578 000 €, supérieure à 2014 à hauteur de 410 000 €. D'où cette diminution de 306 000 €. On va retrouver chaque année ces 410 000 € en plus. En 2016, la contribution s'élèvera à environ 989 000 € et en 2017 à 1 400 000 €. Pour souvenir, la capacité d'autofinancement est de 1 440 000 €. Pour rappel, on nous avait mis un appât en 2012. En effet, dans les premiers calculs, les premières simulations de DGF faisaient ressortir un gain en 2012 de 1 150 000 € par an, soit 4 400 000 € en 4 ans. Mais désormais, on se retrouve à devoir contribuer sur les 4 années à hauteur de 3 000 000 €. Pour ce 1 150 000 € par an, je me souviens des réunions auxquelles j'avais assistées, on y croyait pas forcément. Mais c'était juste pour vous rappeler cette promesse de 1 150 000 €.

Concernant la diapositive 73, à partir de 2016, les dotations globales vont être inférieures à l'ensemble des dotations consolidées de 2013 de l'ensemble des anciennes communautés de communes

Concernant les diapositives 77 et 78. On a essayé d'estimer la capacité d'investissement que l'on pourrait avoir pour 2015. La capacité de portage que l'on a estimée au stade du DOB serait de l'ordre de 2 000 000 €. Pour déterminer cette somme, nous sommes partis de l'autofinancement net qui est de 500 000 €. J'ai évoqué l'avance au sujet de la ZAC de la Bressandière qui n'a pas été remboursée au budget principal. Ce que l'on a prévu est que sur les 900 000 €, on pourrait y affecté 500 000 €. Pourquoi cette somme ? car on sait qu'à terme, pour équilibrer ce budget, il y aura besoin d'une subvention du budget principal vers le budget annexe d'au moins 400 000 €, donc autant ne pas utiliser cette somme pour l'instant dans les prévisions car elle devrait revenir sur le budget annexe. Un recours prudent à l'excédent de fonctionnement 2014 qui se traduit au stade du BP par un emprunt de l'ordre de 400 000 € car on n'aura pas repris le résultat. On a un peu plus de 1 100 000 € d'excédent de fonctionnement que l'on devrait avoir au niveau de 2014. On limite au stade du DOB une reprise sur ce résultat à hauteur de 400 000 €. Sachant que l'on pourrait avoir à pallier aux écarts de prévision entre le DOB d'aujourd'hui et le BP dans un mois suite à la rencontre des services, car on a un niveau de prévisions de charges que nous leur avons donné et qu'ils ont du mal à tenir. On leur a donc demandé de retravailler ces niveaux de charges pour le BP. On sait aussi que l'on a des subventions et des dotations dont le FCTVA qui pourrait être attendues à hauteur de 600 000 €. Si on fait la somme de l'ensemble, on estime au stade du DOB que l'on pourrait engager, sans prendre trop de risque, un investissement à hauteur de 2 000 000 €.

Pour 2015, il est proposé, dans l'attente des orientations qui ressortiront du projet de territoire, d'affecter les 2 000 000 € d'investissement qui sont envisagés d'une manière identique à 2014 sur la forme, c'est-à-dire qu'il y aurait une partie qui serait liée aux autorisations de programme et crédits de paiement. L'objet est de travailler en Bureau sur l'étude de ces crédits de paiement sachant que sur les sommes qui avaient été prévues sur le BP 2014, toutes les sommes n'ont pas été réalisées en 2014 car certains investissements n'ont pas été réalisés. L'objectif est de vous présenter au prochain BP une nouvelle proposition de répartition pour 2015. Ces crédits représentent 1 300 000 €, soit 65 % de l'enveloppe.

Les 700 000 € qui restent serviraient pour l'étude des projets qui ont été engagés en 2014 et qui ne sont pas pris actuellement dans les AP/CP. Dans l'attente de la direction qui a été prise par le projet de territoire, il faut prendre aussi en compte les différentes demandes qui ont été remontées lors des différentes rencontres des services, des demandes qui se révèlent supérieures aux montants disponibles, notamment en matière de travaux, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité sur des bâtiments qui n'ont pas forcément été ou qui n'ont pas pu être forcément assumés avant les transferts. Nous allons déterminer une enveloppe par service qui leur permettra de lancer certains investissements ou travaux. Des choix seront à faire compte tenu des sommes sur la répartition de l'enveloppe que nous apprécierons dans un premier temps en Bureau qui est prévu très prochainement. Il ne s'agit pas de faire du saupoudrage au vu de la somme disponible. Des priorisations seront nécessaires en fonction de la sécurité et de la continuité de service par exemple. Des choix devront être faits en matière de charges de fonctionnement. L'enveloppe globale sera affinée dans un premier temps au niveau du BP et si des marges de manœuvre existent, rien n'empêchera de la revoir au stade de la reprise des résultats. En Bureau, nous avons fait une première prospective de ce que pourrait être la CCPG d'ici 2018. On a choisi de vous le présenter au stade du DOB.

Concernant la diapositive 82, si on est dans ce rythme d'évolution de charges de 1,5 %, quelles sont les marges de manœuvre ? Le plus simple est d'augmenter la fiscalité mais je pense que ce n'est pas le but. L'objectif est de réfléchir à comment mieux travailler sur les économies. En faisant un calcul rapide, on a déjà limité nos augmentations de charges (200 000 € par an en plus de charges de gestion ce qui n'est pas énorme). Et si on arrive à gagner 100 000 € par an sur ces charges, en plus de cette faible progression, on devrait timidement arrivé à investir par an 1 000 000 €. Sachant que nous serons dans l'obligation d'emprunter environ 1 000 000 €. Notre capacité de désendettement ne serait pas augmentée avec ces économies. Mais on voit tout de suite avec une épargne nette telle qu'elle se présente à partir de 2016, compte tenu du remboursement d'emprunt qu'il y aura lieu de faire, que si on prend un emprunt à 1 000 000 € sur 20 ans à 3 %, cela doit faire 67 000 € environ par an à rembourser en capital et intérêt. Si on veut garder un rythme d'investissement de 1 000 000 €, les 1 000 000 € d'emprunt seront nécessaires mais on ne pourra pas forcément aller plus loin au niveau des emprunts car on viendrait rendre difficile les remboursements de la CCPG sur son épargne nette. Il ne faut pas être en situation de fatalisme. On est en 2015. Il vaut mieux se rendre compte en 2015 des évolutions que trop tard. C'est pour cela que l'on a souhaité tout de suite faire cette prospective. On a un projet de territoire qui arrive au bon moment parce que s'il avait été fait plus tôt, on aurait pris des directions qu'il faudrait changer. Là, on va pouvoir faire un projet de territoire qui sera en adéquation avec notre capacité. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

20h15 : départ de M. Jean PILLOT

M. LE PRESIDENT : Merci M. MORIN pour cette présentation exhaustive, passionnante, extrêmement précise et malgré les circonstances, malgré le fond de ce document, avec une lueur d'espoir car il y a des pistes d'économies. Nous sommes tous logés à la même enseigne. Tu l'as dit et répété. Il y a une contrainte extérieure qui nous oblige à revisiter, c'est un euphémisme, nos fonctionnements antérieurs, nos façons de gérer les collectivités. Il y a un différentiel qu'il faut avoir en tête quand on a réfléchi à cette intercommunalité, les prévisions de dotation avoisinaient les 4 000 000 €. Et on se retrouve avec une économie à faire de 3 000 000 €. Donc cela fait en 4 ans un différentiel de 7 000 000 €. Cet écart ne doit pas nous assommer lors de cette soirée, mais il faut voir les choix d'investissement que nous allons faire. Nous avons ce soir l'occasion d'en débattre dans ce contexte. Comme le rappelait M. MORIN, le projet de territoire tombe à point nommé puisque nous ne sommes pas dans une année budgétaire classique. L'an dernier, il s'agissait d'une année électorale pour partie consacrée à ça. Le budget 2015 est le prémice d'un premier budget communautaire. Tous les services commencent à se mettre en place et le vrai premier budget communautaire serait celui de l'année 2016. C'est pour ça que cette année 2015 doit être consacrée essentiellement à ce qui peut nous réunir et à nous inciter à participer à la construction de cet intercommunalité, à ce pacte de territoire. Ce projet de territoire est bien fixé dans notre calendrier communautaire. Ce projet de territoire va fixer les priorités politiques et d'investissement dans le cadre budgétaire et financier qui vous a été tracé rapidement aujourd'hui. Dernier point, je tiens à remercier M. MORIN et toute son équipe, fidèle à la ligne qu'on a fixée en Bureau communautaire qui est aussi d'anticiper. Ce sont des prévisions, des estimations sur la base d'éléments tout à fait fiables, mais cela reste des estimations. Quand on voit notre capacité d'investissement théorique, moins la contribution que nous devrions donner dans le cadre du redressement des finances publiques nationales, voilà ce qui normalement devrait nous rester sur les années 2015 à 2018. On ne peut qu'espérer que ce soit meilleure que ces prévisions, mais partant de ce principe, ayons le réflexe de se dire de respecter ce cadre et particulièrement dans une gestion plus fine de notre collectivité.

M. CLEMENT: Une remarque sur la prospective. Si on regarde le tableau diapositive 82, concrètement, cela veut dire qu'on dépense plus tous les ans que ce qui nous reste.

M. MORIN : C'est pour cela qu'on a besoin d'un emprunt de 1 000 000 €.

M. CLEMENT : Cela veut dire que tous les ans, on emprunte...

M. MORIN : Il faut partir de l'excédent que l'on a au départ, soit 1 100 000 €, voire 1 600 000 € si on intègre les 500 000 € du budget de la ZAC de la Bressandière. Pour avoir le niveau d'investissement que l'on disait, avec une économie de 100 000 €, il faut un prêt d' 1 000 000 €. On ne pourrait pas non plus emprunter constamment car au vu de notre épargne nette, elle risquerait de devenir négative avec une capacité d'investissement impossible.

M. CLEMENT : D'où l'objet de ma question.

M. GARNIER : Comme nous en avons discuté en commission finances, il y aura peut-être quand même un jour un effet mutualisation de la communauté de communes. On prévoit un accroissement de 1 % par an. On peut espérer quand même que lorsqu'on aura atteint notre vitesse de croisière, on fera des économies d'échelle.

M. MORIN : Pourquoi pas à terme les économies d'échelle. On sait généralement dans cette prospective qu'on a au départ d'une fusion des effets démultiplicateurs et ensuite des économies d'échelle. Et on n'a pas pris une progression de 1 % sur tout. Il faut se rappeler qu'aux subventions aux différentes associations, on est resté sur zéro progression. Et honnêtement, 1,5 % de progression, cela me semble véritablement « light ». Il faut à mon avis attendre 4 à 5 ans avant de voir des économies d'échelle réelles. Des économies d'échelle à terme, il faut l'espérer, c'est pour cela que l'on a mutualisé aussi. On va travailler sur tout cela comme je vous l'ai dit. Le travail, ce sont des pistes d'économie, regarder à l'organisation. C'est un travail que nous mènerons, nous service finances, avec l'intégralité des services. On a déjà commencé pour ce budget et on continuera toute l'année 2015. Mon objectif personnel est de remplir cette fonction au mieux, pour arriver à avoir des dépenses d'investissement à la hauteur de ce qu'aura besoin la CCPG pour pouvoir développer ces projets. C'est aussi l'objectif, j'en suis persuadé, même si je ne veux pas parler pour eux, des vice-présidents avec lesquels je travaille sur ce sujet.

M. ALBERT : Je l'ai indiqué à la commission finances notamment, mais je pense qu'on pourrait avoir une agréable surprise pour la communauté et qui ne serait pas probablement une agréable surprise pour les communes qui avait la compétence scolaire auparavant. Une partie de la DGF va retourner sur la CCPG car ce n'était pas une compétence entière dans l'année 2014. Je pense que ce calcul n'a pas été pris en compte et que ce sera la bonne surprise. Néanmoins, ce qu'a dit M. MORIN doit nous interpeler. La Communauté de communes doit se recentrer sur ce qu'elle doit faire et ne pas prendre trop de compétence qui la mettrait en difficulté.

M. MORIN : Les premières estimations au niveau de KPMG par rapport à l'évolution du CIF montrerait qu'il n'y aurait pas une grosse évolution. Tant mieux si elle existe. L'objet du débat n'est pas de dire qu'on est d'accord sur les chiffres. On sait quand même que si on veut arriver à un niveau d'investissement plus fort que celui-là, c'est au moins 100 000 € par an qu'il faut aller chercher. Si on a une augmentation de la DGF de 100 000 €, on aura au moins gagné cette partie sans aller chercher ailleurs. Il n'empêche que l'objectif restera de faire des économies et la recherche d'économie sur l'ensemble des services. Sur l'investissement, cela passera par une recherche de financement sur tous les investissements que l'on fera et sur les services que l'on mettra en place, comme pour le service d'étude des droits du sol. Il y a création d'un nouveau service, sera-t-il gratuit ou payant ? Il me semblait important de donner cette information ce soir. Il ne faut pas prendre les chiffres à l'euro près mais on sent bien que la tendance risque d'être celle-ci.

M. LE PRESIDENT : Je rebondis sur la question du service d'étude du droit du sol. On peut avoir une vue de la commune qu'il s'agit d'un service que la communauté de communes doit assurer à la suite du désengagement de l'Etat. Ce service était assuré gratuitement et on pourrait entendre que ce service assuré par la CCPG soit aussi gratuit. Il faut avoir à l'esprit les finances de la communauté. Il s'agit d'un service supplémentaire qui va forcément généré un coût de fonctionnement supplémentaire. Il faut bien réfléchir si on ne peut pas trouver un modus operandi permettant de considérer qu'il y a une partie du service qui peut être gratuit et une autre partie qui devra devenir payant au vu des finances de la communauté. Sinon, à défaut, on va petit à petit considérer, prendre acte du fait que l'Etat se réorganise et se désengage d'un service qu'il rendait aux collectivités et que

mécaniquement, les collectivités doivent prendre la suite aux mêmes tarifs, c'est-à-dire zéro. Ce qui financièrement sera de plus en plus difficile, voire impossible.

M. MORIN: Je tiens à remercier M. Cyrille DEVENDEVILLE et Mme Michèle HERAULT car on a énormément travaillé ensemble sur ce DOB pour faire un document le plus précis possible. Ils m'ont fourni une grande aide. Il y a un travail de confiance qui s'instaure entre nous trois. C'est un travail très agréable dans ces conditions. Je tenais également à remercier l'ensemble du service finances car l'année 2014 a été compliquée pour beaucoup de services mais notamment pour le service finances. La mise en place a été très compliquée avec une organisation à refaire, à repenser. Certaines personnes de l'extérieur trouvent que c'est lourd, mais on ne peut pas gérer une communauté à 39 communes comme on gère une collectivité à 6 ou 7 communes. Il y a des règles qui doivent se mettre en place. On a des chefs de service qui essaient de respecter ses règles autant que faire ce peu car il y en a tellement que ce n'est pas évident. Il y avait un retard pour le service finances qu'il fallait éponger et qu'ils ont réussi à éponger, avec des demandes de l'extérieur sur le retard des factures qu'il fallait encaisser au téléphone. L'inquiétude aussi de certains collègues sur ces retards. Aujourd'hui, ils ont rattrapé leur retard en faisant un travail phénoménal et je tenais à les remercier de la qualité du travail qu'ils ont fourni et qu'ils continuent de fournir.

20h35 : départ de Mme Nicole LAMBERT

ADHESION A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS

M. MORIN C. : L'Association des acheteurs publics (AAP), créée en 1992, propose à ses adhérents un ensemble de services adaptés aux acteurs des marchés publics.

L'adhésion à cette association donne accès à :

- une veille stratégique et une veille juridique,
- une base de données de pièces de marchés,
- un service personnalisé de consultation de praticiens des marchés publics sur toutes les questions techniques et juridiques,
- des conférences gratuites en région sur un thème d'actualité,
- un observatoire des prix et une aide à la mise en place des formules de révision et d'actualisation des prix.

Vu l'avis favorable de la commission finances et marchés publics réunie le 12 février 2015 et afin d'optimiser la fonction achat, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les statuts de l'Association des Acheteurs Publics,
- d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à cette association à compter de l'année 2015,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle pour l'année 2015 d'un montant de 190 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015 chapitre 011-6281,
- de désigner M. Christophe MORIN en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de l'association,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE - REGULARISATION

M. MORIN C. : En 1999, dans le cadre de l'exercice de la compétence « politique du logement » de l'ancienne Communauté de communes du Pays Ménigoutais, la commune de Vasles avait donné à bail emphytéotique une maison d'habitation, cadastrée section BO, numéros 263 et 313.

Un arrêté préfectoral du 24 août 2005, modifiant les compétences de l'ancienne Communauté de communes du Pays Ménigoutais, a fixé la liste des logements déclarés d'intérêt communautaire. Le logement précité a été exclu de cette liste.

Le bail emphytéotique n'ayant jamais été résilié, il convient de régulariser la situation, par acte administratif, publié aux services de la conservation des hypothèques.

Vu l'avis favorable de la commission finances et marchés publics réunie le 12 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ledit acte administratif et tout document relatif à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

RESTRUCTURATION DE LA HALTE GARDERIE "LE RELAIS DES PETITS" – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE DETR 2015

M. MORIN C. : Par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le lancement de l'opération de restructuration de la halte-garderie associative du Relais des Petits et en a validé le plan de financement.

Il convient de réévaluer le montant de la DETR pouvant être accordé, en tenant compte de la majoration de 5 % allouée à la partie « réhabilitation de l'existant » pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Celui-ci est porté de 175 000 € à 180 528 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances et marchés publics, réunie le 12 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le nouveau plan de financement ci-joint,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière dans le cadre de cette opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

* ADOPTE à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU TALLUD POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET AYANT FINANCE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE « LE CHANT DU THOUET »

M. MORIN C. : Un emprunt globalisé d'un montant de 1 000 000 € a été réalisé en 2010 par la Commune du Tallud auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, pour une durée de 20 ans, avec un taux fixe de 3,58 %, pour financer les investissements suivants :

- construction de l'école « Le Chant du Thouet », à hauteur de 250 000 €,
- travaux réalisés pour le stade, à hauteur de 750 000 €.

Suivant délibération du Conseil communautaire en date du 13 mars 2014, il a été décidé d'harmoniser la compétence optionnelle « Affaires scolaires » sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, avec une prise d'effet au 1^{er} août 2014.

A compter de cette date, la Commune du Tallud doit transférer tous les éléments d'actif et de passif liés au scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Considérant que le prêt cité ci-dessus ne peut faire l'objet d'un transfert, ni d'un remboursement partiel anticipé pour la part affectée au scolaire, il convient d'établir une convention prévoyant :

- que le remboursement de l'emprunt soit honoré par la Commune du Tallud jusqu'à son échéance,
- que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine rembourse à la Commune du Tallud le montant des échéances (pour la part scolaire), à compter de la signature de la convention pour l'année 2014, puis au mois de septembre de chaque année les années suivantes, selon le tableau d'amortissement joint, et ce jusqu'à la date de la dernière échéance de remboursement de l'emprunt.

Le montant du capital restant dû au 1^{er} août 2014 est de 222 743,58 € et l'échéance à rembourser pour la période 1^{er} août au 31 décembre 2014 est de 7 382,43 € (4 059,84 € de capital et 3 322,59 € d'intérêts).

Vu l'avis favorable de la commission finances et marchés publics du 12 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention relative au remboursement à la Commune du Tallud du prêt ayant financé la construction de l'école « Le Chant du Thouet »,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. CHARRON : Les élus du Tallud ne devraient peut pas prendre part au vote.

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de prise illégale d'intérêt. Donc vous pouvez participer au vote.

* ADOPTE à l'unanimité.

CULTURE

FLIP 2015 – ADOPTION DE REGLEMENTS DE CONCOURS

M. GILBERT : Dans le cadre de la communication et de la promotion du FLIP 2015, il est envisagé d'organiser un concours EducaFLIP et un concours Vidéo Cup-Song.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'organisation des concours EducaFLIP et Vidéo Cup-Song,
- d'adopter les règlements ci-joints de ces concours,
- d'autoriser le Président à signer lesdits règlements et tout document relatif à ce dossier,
- de fixer la liste ci-jointe des membres du jury de ces concours.

M. GILBERT : Il s'agit d'une nouveauté pour la 30^{ème} édition. L'idée est de valoriser tout le monde de l'éducation et les jeux qui apportent des apprentissages aux enfants. On met en place un nouveau trophée qui aura lieu le 8 juillet avec un jury de bloggeurs reconnus dans le monde de l'éducation et du jeu. Ce sont des bloggeurs qui rassemblent à peu près 50 000 000 de visites par an.

La cup-song est de la musique que l'on fait avec une timbale et un rythme spécifique. Il est demandé à tout à chacun de participer à cette vidéo. Une dizaine de vidéos seront sélectionnées pour faire de la communication sur Internet. Les lauréats seront ceux qui ont plus de gemmes sur Facebook.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ces jurys seront-ils rémunérés ou défrayés ?

M. GILBERT : Ils viennent gratuitement. En revanche, ils sont logés et nourris s'ils restent une nuit ou plus.

* ADOPTE à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

FLIP - GRATIFICATION DE STAGE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A l'occasion du FLIP, la Communauté de communes reçoit chaque année, pour 4 mois, un stagiaire d'un niveau licence professionnelle pour la préparation du festival.

Ses missions concerneront principalement les domaines suivants : communication, web, partenariats, partie « commerciale », supports de communication et traductions, etc.

Compte tenu de la participation active aux différentes opérations d'organisation du FLIP et de l'obligation réglementaire de gratification des stages supérieurs à 2 mois pour ce niveau de diplôme, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une gratification d'un montant de 508,20 € par mois conformément à la réglementation en vigueur pour le stagiaire recruté,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SAS DIRECT SERVICE RESTAURATION –BILAN ANNUEL 2013

M. GAILLARD : La SAS DIRECT SERVICE RESTAURATION, délégataire de service public, assure la prestation de restauration du marché aux bestiaux le mercredi de 5 h 00 à 14 h 00.

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi à l'heure du déjeuner et ponctuellement le weekend.

Le délégataire a assuré la prestation de restauration de la Foire Primée avec près de 1 500 repas.

Son chiffre d'affaires, pour le site exploité, est de 300 715,02 € HT, soit 30 % d'augmentation par rapport à 2012.

Le délégataire affiche une bonne santé financière avec un recul de son chiffre d'affaires global de son entreprise de 5 points à 2 038 000 €, mais une marge commerciale en augmentation de 25 %.

Vu l'avis favorable de la commission économie tourisme du 9 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport financier 2013 ci-joint du délégataire précité.

* ADOPTE à l'unanimité.

MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY-GÂTINE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. GAILLARD : La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine dispose d'un règlement intérieur qui définit les droits et devoirs de ses utilisateurs, ainsi que les règles d'utilisation de la salle de réunion.

Il est rappelé que s'agissant du domaine public, les occupants disposent de conventions de mise à disposition.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le règlement intérieur ci-joint.

* ADOPTE à l'unanimité.

VENTE DU 11 RUE MARCEL BEAU A CHATILLON-SUR-THOUET AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL 79 – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 5 DECEMBRE 2013

M. GAILLARD : Par délibération en date du 5 décembre 2013, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay avait validé le principe d'une vente d'un ensemble immobilier, situé au 11 rue Marcel Beau dans l'ancien abattoir de Parthenay, au Conseil général des Deux-Sèvres.

Le projet de réhabilitation d'un site ayant été abandonné au profit d'un projet neuf sur la ZAC de la Bressandière à Châtillon-sur-Thouet, il y a lieu d'annuler ladite délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire de retirer la délibération du 5 décembre 2013 approuvant la vente au Conseil général des Deux-Sèvres de la parcelle cadastrée section AT n° 204.

* ADOPTE à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

AIDE A DOMICILE - CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA MUTUELLE "FIDELIA ASSISTANCE"

Mme CORNUAULT : Je voudrais faire un point sur les travaux de la commission action sociale. Elle travaille sur l'évolution des missions de l'action sociale de la Communauté de communes, dont l'accueil des gens du voyage qui relève d'une compétence obligatoire. Il existe d'autres missions comme le maintien à domicile ou le portage de repas, le soutien à l'insertion par le logement ou par l'emploi et par l'alphabétisation. Ces compétences sont facultatives ou optionnelles selon celles ont été identifiées dans les collectivités précédentes. La commission travaille sur l'évolution des missions que pourraient assurer à l'avenir la communauté de communes. Nous avons invité les maires et présidents de CCAS cette semaine à une réunion pour partager avec eux les évolutions envisagées avec notamment la création d'un CIAS pour l'année prochaine. Ils ont vu les perspectives envisagées, sachant que nous devons prendre une décision avant l'été pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2016. Nous reviendrons un peu plus longuement sur ce sujet lors d'un prochain conseil.

Mme CORNUAULT : Dans le cadre de l'aide à domicile, le service bénéficie du conventionnement avec la mutuelle « Fidélia Assistance » permettant ainsi de réaliser, pour les mutualistes, des interventions à domicile, en mode prestataire.

Cette convention précise les engagements réciproques (service et mutuelle) administratifs et financiers.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention à conclure avec la mutuelle « Fidélia Assistance »,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

AIDE A DOMICILE - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC "RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE "

Mme CORNUAULT : Dans le cadre de l'aide à domicile, le service bénéficie du conventionnement avec « Ressources Mutuelles Assistance – RMA » permettant ainsi de réaliser, pour les mutualistes, des interventions à domicile, en mode prestataire.

Cette convention précise les engagements réciproques (service et mutuelle) administratifs et financiers.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention à conclure avec « Ressources Mutuelles Assistance »,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

AIDE A DOMICILE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT INDIVIDUEL D'INTERVENTION

Mme CORNUAULT : Conformément aux dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le service d'Aide à Domicile de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine se doit d'être doté d'un règlement de fonctionnement, assorti d'un contrat individuel, précisant les modalités d'intervention du service assuré auprès des personnes dépendantes et/ou en situation de handicap.

Suite à l'avis favorable du Comité technique en date du 19 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le règlement de fonctionnement et le contrat individuel d'intervention du service d'Aide à Domicile,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme CORNUAULT : Ce règlement avait été adopté en 2009 par l'ancienne communauté de communes du Pays Thénezéen. On vous propose de l'adopter tel quel. Il y a une délibération car il y a donc un changement de collectivité. De plus, il a dû être validé par le Comité technique.

* ADOPTE à l'unanimité.

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU CANTON DE MENIGOUTE - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2014

Mme CORNUAULT : Le Centre Social et Culturel du Canton de Ménigoute bénéficie d'une subvention de fonctionnement permettant d'assurer le suivi et la gestion du Chantier d'insertion.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement de 10 500 € en faveur du Centre Social du Canton de Ménigoute, correspondant au solde de la subvention 2014 accordée par délibération du 24 juillet 2014 dont le versement n'a pas été effectué sur l'exercice de 2014,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits seront ouverts sur le budget 2015 chapitre 65-6574.

* ADOPTE à l'unanimité

ENFANCE/JEUNESSE

ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR JEUNES – ADOPTION DE TARIFS

M. DIEUMEGARD C. : Les Accueils de Loisirs de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine diversifient actuellement les activités proposées aux adolescents accueillis afin de les fidéliser. Pour faciliter les inscriptions à un plus grand nombre de jeunes, il est proposé le vote de tarifs forfaitaires à la demi-journée, à la journée, à la soirée, quelle que soit l'activité proposée, mais hors séjours d'été qui feront l'objet d'un vote de tarifs différenciés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter les tarifs proposés ci-dessous applicables pour les vacances de l'année 2015 :
 - ½ journée d'activité : 10 €,
 - journée d'activité : 20 €,
 - soirée (petite salle de concert) : 10 €,
 - soirée (grand concert ou grand spectacle) : 20 €,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Sont-ce des accueils de loisirs qui sont compris dans le contrat enfance jeunesse ?

M. DIEUMEGARD C. : C'est le cas de tous les accueils de loisirs de la Communauté de communes. Ce genre de choses existait déjà avec des tarifs qui étaient différenciés suivant le type de spectacle. On a donc voulu faire simple et élargir le plus possible de façon à ce qu'il y ait plus de jeunes et d'adolescents qui puissent assister aux spectacles sur la communauté.

Mme PROUST : Cela reste cher.

M. DIEUMEGARD C. : Effectivement. Mais par exemple, pour un spectacle nous allons demander 20 € alors que celui-ci coût plus du double.

Mme PROUST : Pour une demi-journée d'activité 10 €...Est-ce commencé ?

M. DIEUMEGARD C. : Ca va commencer maintenant. Ce sont des activités, des spectacles, des sorties...

Mme PROUST : Je ne mets pas en cause la qualité des prestations. Je dis juste qu'il est intéressant quand on met en place des activités d'avoir une tarification modulée en fonction des revenus des gens. Cela fait 50 € la semaine si le jeune y va tous les jours et toute la journée. Ce n'est pas possible pour toutes les bourses.

M. DIEUMEGARD C. : Ce sont des soirées particulières. Ce ne sont pas tous les jours de la semaine. Il s'agit de sorties et de choses particulières.

Mme PROUST : Les demi-journées d'activité, ce sont des sorties ?

M. DIEUMEGARD C. : Oui. Ce sont des journées en dehors des sites de loisirs classiques.

Mme PROUST : Par principe, moduler la tarification en fonction des revenus ou du quotient familiale des familles est plus intéressant si on veut élargir le public sur ces activités.

M. DIEUMEGARD C. : C'est une idée à creuser.

* ADOPTE par 51 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

MARCHE DE RENOVATION DE LA CRECHE LES LUCIOLES A PARTHENAY – APPROBATION DES AVENANTS N° 2 AUX LOTS N°2, 5, 7, 8 ET 10

M. ROUVREAU : Le marché de travaux de rénovation de la crèche « Les Lucioles » - phase 1 - a été signé le 10 avril 2014. Le marché est composé de 10 lots.

Suite à la seconde partie des travaux, des ajustements techniques sont nécessaires. Il est donc proposé de conclure des avenants aux lots n° 2, 5, 7, 8 et 10 comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes des avenants 2 aux lots n° 2, 5, 7, 8 et 10 du marché de travaux de rénovation de la crèche « Les Lucioles »,
- d'autoriser le Président à signer les avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité

SCOLAIRE

FONDS D'AMORÇAGE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - REVERSEMENT DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 PAR LES COMMUNES DE REFFANNES, ALLONNE, VERNOUX-EN-GATINE ET GOURGE

Mme GILBERT : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 13 mars 2014 approuvant l'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1^{er} août 2014 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2014, prenant acte du reversement du 1^{er} acompte du fonds d'amorçage par les communes de la Communauté de communes, à l'exception des communes de Reffannes, Allonne, Vernoux-en-Gâtine et Gourgé ;

Suite à l'avis favorable de la commission scolaire, réunie le 16 décembre 2014, Il est proposé au Conseil communautaire de rendre acte du reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 1^{er} acompte du fonds d'amorçage perçu par ces dernières communes, selon les montants ci-dessous :

| COMMUNE | 1 ^{er} ACOMPTE |
|-------------------|-------------------------|
| Reffannes | 1 380,00 |
| Vernoux en Gâtine | 433,33 |
| Gourgé | 600,00 |
| | 2 413,33 |

Mme GILBERT : Il ne restera plus qu'Allonne. J'ai pris contact auprès de M. Emmanuel ALLARD qui m'a dit que le dossier est en cours de traitement et qu'il devrait être finalisé dans peu de temps.

PROJETS PEDAGOGIQUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE

Mme GILBERT : Suite à la commission scolaire, réunie le 16 décembre 2014, il est proposé au Conseil communautaire pour répondre aux besoins urgents de certaines coopératives scolaires et/ou associations de parents d'élèves :

- d'attribuer les subventions suivantes aux coopératives scolaires et/ou aux associations de parents d'élèves pour les voyages et sorties scolaires :

| Ecoles | Coûts projets 2015 | Demandes subventions 2015 |
|---|--------------------|---------------------------|
| USEP Amailloux | 6 579,00 € | 3 045,00 € |
| APE de l'école du Chêne de la Bie (Fénerly) | 6 454,66 € | 1 300,00 € |
| USEP école publique de Viennay | 2 541,80 € | 847,26 € |
| OCCE 79 coopérative école Chantecler (Châtillon-sur-Thouet) | 4 603,80 € | 1 500,00 € |
| Association pour l'éducation et la culture Ecole publique Primaire (Châtillon-sur-Thouet) | 10 015,45 € | 3 000,00 € |
| Association USEP Louis Canis (Pompaire) | 5 066,60 € | 1 566,60 € |
| Association Sportive Scolaire USEP école élémentaire Jacques Prévert (Parthenay) | 7 917,20 € | 3 570,00 € |
| USEP école Jules Ferry (Parthenay) | 1 270,80 € | 666,00 € |
| Association club USEP groupe scolaire La Mara (Parthenay) | 2 278,00 € | 1 853,00 € |
| CLUB/USEP Multisports Gutenberg (Parthenay) | 8 337,90 € | 3 246,00 € |
| Association sportive scolaire USEP MONTGAZON (Parthenay) | 9 892,00 € | 3 635,00 € |
| Ecole St Aubin Primaire | 580,00 € | 330,00 € |
| Ecole Germain Rallon Thénezay | 1 482,50 € | 400,10 € |
| Ecole Augustine Fouillée Thénezay | 890,50 € | 890,50 € |
| Ecoles RPI St Martin du Fouilloux, Vausseroux, Reffannes | 3 000,00 € | 2 000,00 € |
| Total | 70 910,21 € | 27 849,46 € |

- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015 chapitre 65 article 6574,
 - d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme GILBERT : Si on prend l'exemple d'Amailloux, le montant regroupe 8 activités. On a globalisé par école pour que ce soit plus rapide. Pour information, la dernière commission scolaire qui s'est tenue le 17 février s'est

fixé deux objectifs prioritaires : l'harmonisation des enveloppes scolaires pour le budget 2016. Nous allons travailler de façon assidue pour avoir l'idée d'une enveloppe pour pouvoir avertir les enseignants au mois de juin car après ils mettent en place leurs projets pour l'année suivante. Le 2^{ème} objectif prioritaire est la rédaction du PEDT pour l'ensemble du territoire puisqu'avec les fonds d'amorçage, nous sommes soumis à sa rédaction. Il existait dans certaines zones et il faut maintenant l'harmoniser.

*ADOPTE à l'unanimité

TERRITOIRE NUMERIQUE

PROJET DE MODERNISATION ET D'HARMONISATION DES SERVICES AUX PUBLICS PAR L'EXTENSION DE LA CARTE DE VIE QUOTIDIENNE (CVQ) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE – VALIDATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. ALLARD : Je voulais juste vous informer que notre territoire fait partie des 3 territoires nationaux qui sont récompensés par au moins 4 arobases. Si par rapport aux 5@ qu'avaient l'ancienne communauté de communes de Parthenay, cela peut ressembler à une légère régression, il faut savoir que 4@ est unique en France pour un territoire aussi large que nous. Le projet que je vais vous demander d'approuver par la suite contribuerait à retrouver ces 5@ sur l'ensemble des communes de notre territoire.

Au-delà de l'extension des services proposés par la Carte de Vie Quotidienne (CVQ) à l'ensemble du territoire communautaire, une attente forte de la population porte sur la mise à disposition d'une plate-forme de dématérialisation des services à la population, qui centraliserait les différents services proposés par les communes et la Communauté de communes. Pour répondre à ces attentes, il est envisagé de déployer la CVQ sur les nouvelles communes du territoire communautaire, et de développer un portail citoyen communautaire de nouvelle génération, véritable moteur fédérateur autour de l'ensemble des nouveaux services à la population :

- * Inscription en ligne par le citoyen aux services, en fonction de son lieu d'habitation et des services dispensés par sa commune de résidence et/ou par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- * Réservation, déclaration des présences et des absences aux activités (inscription, maladie, etc.), afin, par exemple, d'optimiser les taux d'encadrement du personnel sur les différentes structures de la Communauté de communes, de mieux quantifier la fabrication de repas des restaurants scolaires,
- * Connaissance en temps réel des places disponibles aux activités en lien avec la cartographie du territoire,
- * Connaissance du taux de fréquentation des piscines à l'instant "T",
- * Intégration du paiement en ligne sur de multiples régies publiques,
- * Outil de gestion de la relation citoyenne pour informer au fil de l'eau, la population sur l'avancement de leur dossier,
- * Accès au portail à partir de différents types d'équipements : ordinateurs, tablettes, Smartphones.

Le coût prévisionnel de cette opération d'études s'élève à 399 275 € HT.

Une demande de subvention peut être déposée dans le cadre des fonds européens FEDER auprès des services de la Région Poitou-Charentes.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme ci-joint.

Vu l'avis favorable de la commission culture, patrimoine et TICC, réunie le 9 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le lancement de cette opération à compter de l'année 2015,
- de dire que ce projet fera l'objet d'une autorisation de programme sur l'année 2015 qui sera présentée lors du vote du budget 2015,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière et notamment à déposer une demande de fonds européens FEDER auprès de la Région Poitou-Charentes,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

M. ALLARD : Le coût est estimé à 399 175 €. Il est prévu de demander une subvention FEDER qui recouvrerait 60 % de la dépense, ce qui ferait en autofinancement de 159 000 €. En sachant qu'à l'intérieur de ce projet est

inclus les rémunérations des personnes qui travaillent dessus. Une personne et demie travaillerait dessus, ce qui donne un apport de 80 000 €. Sur l'ensemble du projet qui sera sur 2 ou 3 ans, cela nous demandera un effort de 80 000 €.

M. LE PRESIDENT : C'est un dossier important notamment sur l'action communautaire auprès de nos concitoyens.

*ADOPTÉ à l'unanimité.

SPORT

TOUR CYCLISTE DES DEUX-SÈVRES 2015

M. BOUCHER : Pour sa 15^{ème} édition le Comité d'organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres propose à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine d'accueillir une étape du Tour 2015 le dimanche 12 juillet. Cette étape d'environ 165 km traversera 17 communes de la Communauté de communes et se terminera à Parthenay sur l'avenue du Général de Gaulle (comme en 2014).

Pour l'édition 2015, le Comité d'organisation propose également la mise en place d'un village partenaire à l'arrivée.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'accueil, sur le territoire de la Communauté de communes, de l'étape du dimanche 12 juillet 2015.

M. BOUCHER : Il est projeté de traverser 17 communes de la communauté de communes. Le comité d'organisation a besoin d'une réponse pour valider ces dossiers. Ensuite nous voterons la subvention de 6 000 €. La liste des communes : Le Retail, Vernoux-en-Gâtine, Pougne Hérisson, Secondigny, Allonne, Azay-sur-Thouet, Saint-Aubin Le Cloud, Le Tallud, Pompaire, Saurais, La Peyratte, Oroux, Thénézay, Pressigny, Gourgé, Châtillon-sur-Thouet et arrivée à Parthenay. Le 14 mars, il y aura la nuit de l'eau à GâtinéO précédée par journée pour les enfants à partir de 16h00 : Gâtiludo.

*ADOPTÉ à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 DU SECTEUR DE THENEZAY ET REVERSEMENT D'ACOMPTE A FAMILLES RURALES DE THENEZAY SUR L'EXERCICE 2015 – ANNULATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2014

M. DIEUMEGARD C. : Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le contrat enfance jeunesse 2014 du secteur de Thénézay avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que le reversement de la somme de 33 500 € sur le compte de l'association Familles Rurales de Thénézay.

Le versement de cette somme n'ayant pas été effectué sur l'exercice 2014, il convient de le prévoir sur l'exercice 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'annuler partiellement la délibération en date du 17 décembre 2014 en ce qu'elle prévoit le versement de 33 500 € sur le compte de l'association Familles Rurales de Thénézay au titre du contrat enfance jeunesse 2014 sur l'exercice 2014,
- de dire que les crédits nécessaires au versement de cette somme seront ouverts sur la ligne budgétaire chapitre 65-6574 du budget 2015,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile à ce dossier.

*ADOPTÉ à l'unanimité.

M. DIEUMEGARD C. : Je vous rappelle que la Communauté de communes organise le salon de l'enfance le 14 mars. Vous tous aimablement invités à y participer.

M. VOY : Récemment, une habitante du Tallud s'est rendue au service scolaire pour la réorientation de ses enfants puisque l'école de la Couldre ferme. Et on lui a dit qu'il fallait qu'elle mette ses enfants à Montgazon. Moi cela me gêne un peu. La commune du Tallud a une école et cela serait bien qu'on envoie les parents vers la commune référente. On a repris ce soir l'emprunt au niveau de l'école du Tallud, mais les élèves ne sont pas compris dedans.

Mme GILBERT : Il s'agit d'une version que je mets en cause totalement. Ce n'est pas le mot d'ordre que l'on a donné. Cela m'étonne. Ce n'est pas possible qu'on lui ait dit cela car il y a d'autres enfants qui sont déjà allés s'inscrire dans des écoles privées, certains sont venus s'inscrire sur Montgazon. Je pense qu'on lui a dit que pour l'instant il y avait une majorité des élèves qui s'étaient inscrits sur Montgazon.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : On lui a répondu que si elle voulait une scolarisation sur Parthenay, cela serait sur Montgazon. Il lui a été dit que sa commune de référence était Montgazon. Mais depuis des années, la majorité des enfants de Bois Vert vont sur Montgazon et pas sur Le Tallud. C'est au choix des parents.

Mme GILBERT : On ne peut laisser que le libre choix aux parents. C'est le mot d'ordre que tout le service scolaire a enregistré.

○
○ ○
○

Fin à 21 h 15.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 2 mars 2015 au 16 mars 2015.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;